

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2011

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Pierre BEAU	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM	X		
Christian PESSELO	Adj	X			Ludovic POYET	CM	X		
Marthe JACMAIN	Adj		X		Sonia PUIER	CM	X		
Christine DAVAL	Adj	X			Hélène ROUE	CM	X		
Irène CARRERAS	CM	X							
Jean-Paul COMBE	CM	X							
Cécile ARTHAUD	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : M. François LAURENT				
Mme Marthe JACMAIN donne pouvoir à M. Christian PESSELO									
Sur convocation du Maire du 11/03/2011									

ORDRE DU JOUR

- PLU – approbation dossiers de révision simplifiée n°1 et 2 et de modification n°1 soumis à enquête publique
- Chauffage Eglise
- Divers

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 8 février 2011 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES DEUX PROJETS DE REVISION SIMPLIFIEE ET DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Sail sous Couzan a prescrit deux procédures de révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2009.

Elles concernent les points suivants :

- 1- La mise en œuvre d'un projet présentant un intérêt général : répondre à la demande de l'exploitation de la source d'eau gazeuse,
- 2- L'extension de la zone constructible permettant de prendre en compte l'existence d'une propriété bâtie présente aux marges de la Zone Ub du centre Bourg.

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, ces deux projets ont déjà été soumis à enquête publique. Malheureusement, un certain nombre d'éléments intervenus à cette phase d'enquête publique rend fragile la procédure. Ainsi, il s'est avéré plus sûr de la reprendre afin de limiter tous contentieux.

De plus, conformément aux articles L.121-4 et L.123-13 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire propose le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, parallèlement aux deux procédures de Révisions simplifiées. Cette dernière a pour objet des réajustements règlementaires.

Une réunion d'examen conjoint des projets a eu lieu le vendredi 18 février 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les deux projets de révision simplifiée et la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, soumis à enquête publique.

RAPPELLE que ses trois dossiers tiennent compte des observations faites par les différents organismes conviés à la réunion d'examen conjoint.

DIT que l'enquête publique se déroulera du 7 avril au 13 mai 2011,

INFORME que Monsieur André PONCET a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Le registre d'enquête, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur est déposé en Mairie durant toute la période de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
MAIRIE de SAIL-SOUS-COUZAN
Place du Centre Culturel

Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie, le jeudi 7 avril 2011 de 9 H à 12 H, mercredi 20 avril 2011 de 14 H à 17 H, Vendredi 13 mai 2011 de 9 H à 12 H.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité les deux projets de révision simplifiée et la modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique.

AUTORISE son Maire à prendre l'arrêté pour mise à l'enquête de deux projets de révision simplifiée et de modification.

RESTAURATION DES TOITURES DU CHŒUR EGLISE ST ANDRE
MARCHE LOT 5 : DELESTRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2010, la proposition de l'entreprise DELESTRE avait été retenue pour le lot 5 : Chauffage pour un montant de 19 452.46 €HT concernant les travaux de restauration des toitures du chœur Eglise St André.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce montant ne tient pas compte de l'option éclairage sur lustres.

Dans la perspective des travaux intérieurs de l'église et afin que le dossier soit cohérent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la validation du nouvel acte d'engagement de 21 279.15 €HT intégrant cette option.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

RETIENT la nouvelle proposition de l'Entreprise DELESTRE, d'un montant de 21 279.15 €HT soit 25 449.86 €TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 17 mars 2011.

Le Maire,
Ludovic BUISSON